

Avis public est par le présent donné

QUE le Conseil de la Ville de Beauceville à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 à 19h30 adoptera le règlement 2018-397 modifiant le règlement 2012-279 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

QUE le règlement 2018-297 modifiera le règlement 2012-279 interdisant aux employés cadre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité

Ce projet de règlement a été présenté le 10 septembre 2018 et peut être consulté au bureau de la Ville de Beauceville, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.

Donné à Beauceville

Ce 13^e jour de septembre 2018.

MADELEINE POULIN, OMA
Greffière